

Rupture Contrat Sans Madat SEPA

Par Lafargue Julien, le 02/02/2017 à 11:45

Bonjour,

Nous avons signé un contrat avec une société.

Cette société a prélevé la somme convenue sur le contrat alors que nous n'avons pas renvoyé le mandat de prélèvement SEPA.

Est-ce que le fait de ne pas avoir signé de mandat SEPA peut être une clause de rupture de ce contrat ?

Cordialement,

Julien L.